

COMMUNE DE PERROY

AMENAGEMENT LOCAL



ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
LE 6 AVRIL 1981

LE SYNDIC *H. PORCHET* LE SECRÉTAIRE *J. JAN*

SOUMIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 22 AVRIL 1981 AU 21 MAI 1981

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
LE SYNDIC *H. PORCHET* LE SECRÉTAIRE *J. JAN*

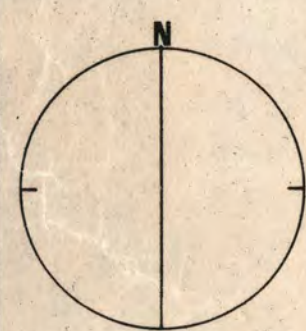
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
LE 15 DÉCEMBRE 1981

LE PRÉSIDENT *T. VÉRAYER* LE SECRÉTAIRE *D. GRIVEL*

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
DU CANTON DE VAUD

LAUSANNE LE 4 FEV. 1983
L'ATTESTE LE CHANCELIER

PLAN DES ZONES



ECHELLE 1:5000

NUMERO 253/01

DATE 20.2.80

CORRIGE 15.1.81

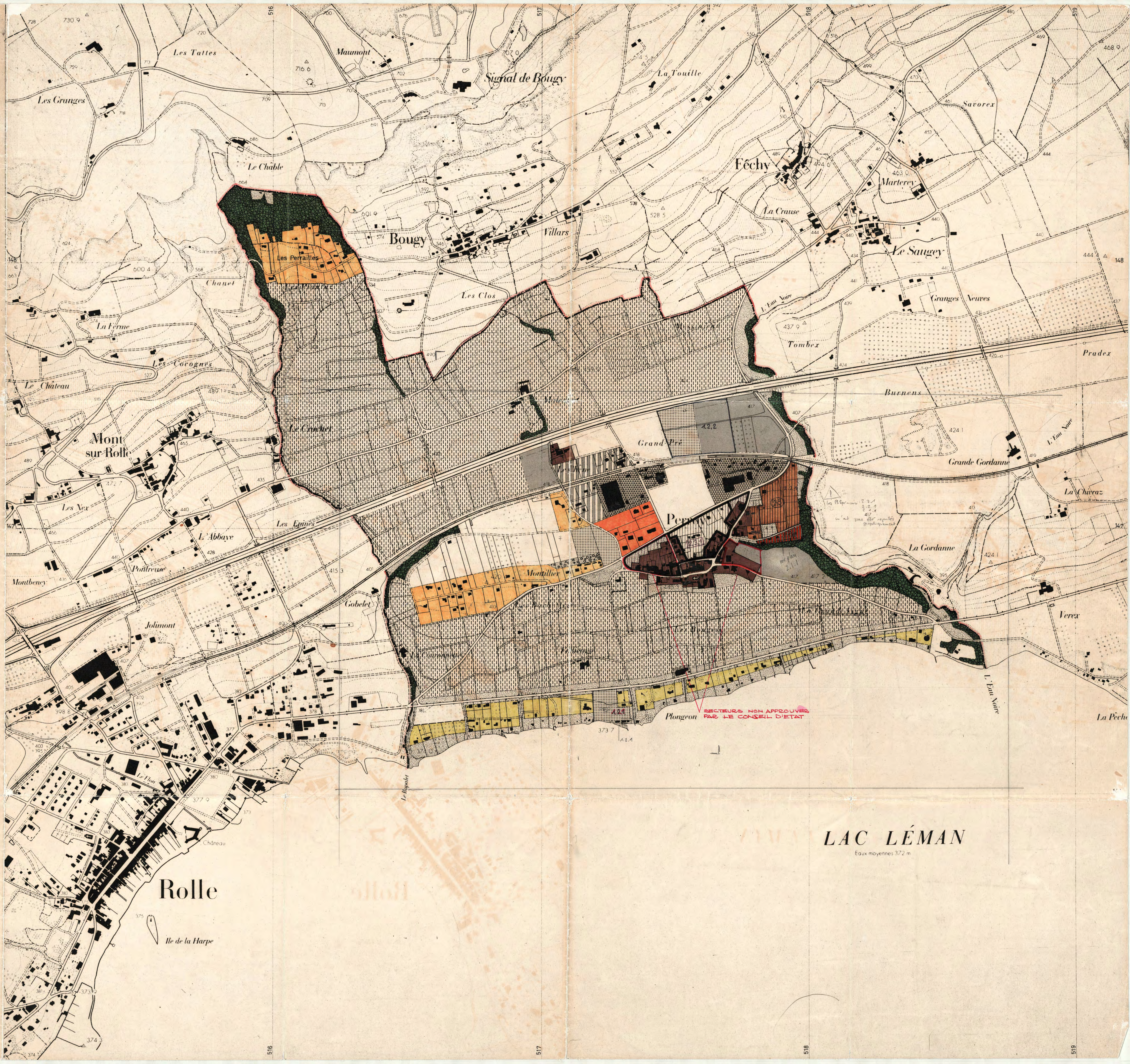
MOD. 3.6.81

15.12.81

PLANEL LAUSANNE

LEGENDE

- ZONE DE BOURG ET HAMEAU
- ZONE EXTENSION DU BOURG
- ZONE MOYENNE DENSITÉ
- ZONE FAIBLE DENSITÉ
- ZONE DU LITTORAL
- ZONE À OCCUPER PAR PLAN SPÉCIAL
- ZONE ARTISANALE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
- ZONE MIXTE
- ZONE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE INTERMÉDIAIRE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE VITICOLE
- FORÊT (DÉLIMITATION INDICATIVE)
- LIMITE COMMUNALE
- PLAN SPÉCIAL LEGALISÉ



Plongeon SECTEURS NON APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

LAC LÉMAN

Eaux moyennes 372 m

Rolle

Ile de la Harpe